ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ : ARTS PLASTIQUES

L'enseignement des arts plastiques au lycée a pour principe l'exercice d'une pratique plastique en relation étroite avec la construction d'une culture artistique.



Le volume horaire de quatre heures en Première, (puis de six heures en Terminale), apporte aux élèves les moyens de s'engager, en développant une autonomie, une maturité, une ambition et une maîtrise accrues, dans des pratiques personnelles informées de l'art d'aujourd'hui et nourries de la connaissance de la diversité des œuvres apparues dans l'histoire.

Il est possible, et même recommandé, de cumuler enseignement de spécialité et enseignement optionnel. Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi l'enseignement d'arts plastiques en classe de Seconde, même si c'est conseillé.

L'enseignement s'appuie sur une « pédagogie par projets » , dans et en dehors du lycée, accompagnés de professionnels du monde de la culture.

Rencontres et ateliers avec des artistes, metteurs en scène, cinéastes, architectes ... Construction et visites d'expositions, projections et analyses de films, cours de culture artistique (= histoire de l'art) et pratique plastique (dessin, gravure, peinture, photographie, pochoirs, sculpture, modelage, assemblage, installation, lumière, son, vidéo, performance, volume, architecture, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images, relèvent en effet du travail des arts plastiques et constituent un point d'appui pour le design).

Les élèves appréhendent l'art d'hier et pratiquent l'art d'aujourd'hui sous toutes ses formes.

Prenant en compte cette pluralité de domaines et d'esthétiques, de langages et de moyens, de processus et de pratiques, il fait découvrir la diversité des œuvres. Il permet d'appréhender le fait artistique dans sa globalité : œuvres, démarches et pratiques, contextes et conditions de création, présentation et réception.





Cet enseignement enrichit le parcours lycéen des dimensions créative, sensible, culturelle et artistique requises dans de nombreuses formations après le lycée. La spécialité « arts plastiques » est particulièrement recommandée pour des parcours de formation universitaire et professionnelle dans les domaines de la culture et de la communication, des arts visuels et de la création numérique.

CONTACT: artmounier@gmail.com